

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RMU-2021-02

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, a adopté le règlement numéro RMU-2021-02 portant le titre de :

**RÈGLEMENT RMU-2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RMU-2021
RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 8^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX
MILLE VINGT DEUX.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard